

Comité Départemental du jeu d'Échecs de Loire Atlantique

<https://sites.google.com/site/cdje44/>

Qualifications départementales jeunes RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Présentation

Le CDJE 44 organise le championnat départemental d'échecs individuel jeunes 44 (qualificatif pour le championnat de ligue) les 22 et 23 novembre 2025 à la salle des Moissons, 336 Rue de la Loire, 44521 Oudon, Loire Atlantique (44). Les conditions de participation sont les mêmes que celles du Championnat de France des Jeunes (Règlement FFE J01).

Article 2 : Organisation du championnat

Catégories U12 à U20	Catégories U8 et U10
Samedi 22 novembre et dimanche 23 novembre 2024	Dimanche 23 novembre 2024
Licence A obligatoire	Licence B minimum
Nombre de rondes : 6	Nombre de rondes : 7

Article 3 : Règles et appariements

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E), applicable à partir du 1^{er} janvier 2023. Les règles d'appariements sont celles du C04 (FIDE Handbook) : système suisse intégral, sans aucune protection (clubs, famille...), assisté par ordinateur (programme PAPI version 3.3.8, homologué par la F.F.E). L'appariement définitif est affiché sur le lieu du tournoi 5 minutes avant le début de la ronde. Les Bye ne sont pas autorisés.

Catégories U12 à U20 :

Les joueurs sont appariés en fonction de leur classement FIDE standard, ou Elo National ou Estimé, publié au 1^{er} novembre 2025. Les tournois sont homologués pour le classement FIDE de décembre 2025.

Catégories U8 et U10 :

Les joueurs sont appariés en fonction de leur classement FIDE Rapide, ou par leur classement FIDE standard, ou par un classement Estimé, publié au 1^{er} novembre 2025. Les tournois sont homologués pour le classement Rapide FFE de décembre 2025.

L'article A.5 des Règles des Échecs Rapide s'applique pendant l'intégralité de la manifestation pour les catégories U8 et U10.

En accord avec l'article 2.2.2 du règlement FFE R02 Compétitions Homologuées, la partie est perdue après le 3^{ème} coup illégal achevé.

Article 4 : Droits d'inscription

Catégories U12 à U20 : 6€

Catégories U8 et U10 : 3€

Article 5 : Cadence

Catégories U12 à U20	Catégories U8 et U10
50 minutes + 10 secondes par coup Notation obligatoire (sauf si le joueur/la joueuse a moins de 5 minutes)	15 minutes + 5 secondes par coup Notation non obligatoire

Article 6 : Départages

Le Départage des ex-æquo se fait de la manière suivante : **Buchholz tronqué, Buchholz et Performance.**

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre des parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8.

Article 7 : Dates et horaires

Catégories U12 à U20	Catégories U8 et U10
Contrôle des licences et pointage : samedi 22 novembre de 9h30 à 10h	Contrôle des licences et pointage : dimanche 23 novembre de 9h à 9h30
Samedi 22 novembre : R1 à 10h30 R2 à 14h R3 à 16h45	Dimanche 23 novembre : R1 à 10h R2 à 11h R3 à 12h R4 à 14h R5 à 15h R6 à 16h R7 à 17h
Dimanche 23 novembre : R4 à 10h R5 à 13h R6 à 15h30	
Palmarès : dimanche 23 novembre à 18h15	

Article 8 : Délai autorisé

Catégories U12 à U20 : à partir de l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre, les joueurs disposent d'un délai de **30 minutes** avant de perdre par forfait.

Catégories U8 et U10 : à partir de l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre, les joueurs disposent d'un délai de **10 minutes** avant de perdre par forfait.

Article 9 : Organisation et arbitrage

Organisateur : CDJE 44 représenté par Dominique PELLAT

Arbitre principale : Mickaël HUTOIS (AFE1)

Arbitres adjoints : Gabriel SCHWARZ (AFC), Rénaud NOBLET (AFO2), Blandine AMOSSÉ (AFO1)



Article 10 : Qualifications aux championnats régionaux

Pour les catégories U8 à U16, sont qualifié(e)s les joueuses et les joueurs ayant totalisé **au moins un point de plus que la moyenne** à condition d'avoir fini le tournoi (4,5 points pour les U8 et U10 ; 4 points pour les U12 à U16). Les U18 et U20 sont qualifiés d'office.

Tous les tournois sont mixtes.

Les 5 premières joueuses de chaque catégorie d'âge sont également qualifiées.

En cas de qualification en catégorie mixte et en catégorie féminine, les joueuses doivent faire le choix d'une qualification pour l'une des deux catégories immédiatement après la fin du tournoi.

Les qualifiés d'office pour le championnat de Ligue ou de France, via leur Élo ou leurs résultats lors du championnat précédent, peuvent participer aux championnats départementaux. Ils sont écartés lors de l'établissement de la liste des qualifiés, ces places sont attribuées au suivant dans le classement des championnats départementaux.

Les autres cas particuliers de qualifications sont précisés dans le Règlement des Championnats de Ligue Jeunes Individuel de la Ligue des Pays De la Loire.

Article 11 : Conduite des joueuses et joueurs

- Avant la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur.
- A l'issue de la partie, les 2 joueurs remettront les pièces sur leur échiquier.
- Le gagnant ou le joueur avec les Blancs en cas de partie nulle lève la main pour donner le résultat à l'arbitre.
- La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte des joueurs d'échecs (voir annexe). Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du tournoi. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.
- **La présence de matériel électronique dans la salle de jeu est prohibée (téléphone, ordinateur, montre électronique, écouteurs Bluetooth, etc.).**
- Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.
- Il convient d'éviter toute conversation ou lecture suspecte.
- Les joueurs inscrits peuvent solliciter une ou plusieurs absences. Ils doivent impérativement prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente. Dans ce cas ils ne sont pas appariés pour la (les) ronde(s) concernée(s).
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés (chapitre D Règle d'appariements LA).

Article 12 : L'inscription au Championnat départemental individuel jeunes 44 implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

L'organisateur

Dominique PELLAT, pour le CDJE 44

L'arbitre principale

Mickaël HUTOIS



ANNEXE : CHARTE SIMPLIFIÉE DES JOUEURS ET JOUEUSES D'ÉCHECS

JE RESPECTE LES RÈGLES

- Les règles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie doit être acquis loyalement.
- Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

JE RESPECTE L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est accepter de jouer contre lui sans préjugés.
- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le déranger.
- Respecter l'adversaire, c'est être poli.

JE RESPECTE L'ARBITRE

- L'arbitre dispose de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- L'arbitre est le représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, les joueurs et joueuses doivent obtempérer mais ils peuvent déposer un appel.

JE RESPECTE L'ORGANISATEUR

- Les joueurs et joueuses concourent à la bonne tenue de la compétition.
- Les joueurs et joueuses se conforment au Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les joueurs et joueuses d'échecs sont des sportifs !

NE PAS RESPECTER CETTE CHARTE, C'EST S'EXPOSER À DES PÉNALITÉS SPORTIVES OU À DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

* version abrégée. Pour prendre connaissance de la version officielle et complète, veuillez prendre contact avec l'arbitre du tournoi.